

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUIN 2021**

L'an deux-mil-vingt-et-un et le vingt-trois juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le seize juin de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents au Conseil Municipal</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
<b>29</b>	<b>24</b>	<b>29</b>

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire. Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoints au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Christophe DESCARREGA Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Denis MORON, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Monsieur Maamar MAMECHE, Madame Aurore WALDURA, M. Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Monsieur Brahim ABDENNOURI, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA.  
Monsieur José GARAY, ayant donné procuration à Monsieur Patrice SPEZIALE.  
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB.  
Monsieur Régis GERAUD, ayant donné procuration à M. Francis GARNIER.  
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Madame Géraldine MARTINETTI.

**OBJET : EVENEMENTIEL – GESTION DES MANIFESTATIONS – CONVENTIONS DE PARTENARIATS AVEC PARADIZ COIFFURE / LES SENS DES 5 CONTINENTS / MANU FLOR / « M-CI COIFFURE »**

Madame Christelle COCCA, 6<sup>ème</sup> Adjointe à la culture, aux traditions et aux anciens combattants, rapporteur, expose :

Dans le cadre de la proposition culturelle annuelle, la Ville de Marsillargues propose des événements variés avec notamment un concours de Miss sur la Commune de Marsillargues qui aura lieu dimanche 11 juillet 2021 dans la cour du château de Marsillargues. Dans cette dynamique, la Ville souhaite y associer les acteurs locaux. Dans ce cadre un appel à preneur a été fait parmi les entreprises locales du territoire. Le résultat des recherches a permis de sélectionner :

- Une collaboration fait l'objet d'une convention avec « **Paradiz Coiffure** » qui porte sur : La participation à titre gracieux des coiffeurs du salon (maximum 2 employés par établissement) au coiffage des candidates la journée de l'élection.
- Une collaboration fait l'objet d'une convention avec « **les sens des 5 continents** » qui porte sur :La participation à la décoration florale et la mise à disposition du parc floral pour une séance photo.
- Une collaboration fait l'objet d'une convention avec « **Manu Flor** » qui porte sur :  
La participation à la décoration florale et la conception de trois bouquets pour les lauréates.
- Une collaboration fait l'objet d'une convention avec « **M-CI coiffure**» qui porte sur :  
La participation à titre gracieux des coiffeurs du salon (maximum deux employés par établissement) au coiffage des candidates la journée de l'élection.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé de Mme Christelle COCCA et les termes des partenariats tels que présentés ci-dessus.

**APPROUVE** les termes de la convention avec « **Paradiz Coiffure** » ci-jointe en annexe à la présente délibération.

**APPROUVE** les termes de la convention avec « **Les sens des 5 continents** » ci-jointe en annexe à la présente délibération.

**APPROUVE** les termes de la convention avec « **Manu Flor** » ci-jointe en annexe à la présente délibération.

**APPROUVE** les termes de la convention avec « **M-CI coiffure**» ci-jointe en annexe à la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits aux budgets correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.  
Au Registre suivent les Signatures  
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 24 juin 2021

Le Maire,

Patrice SPEZIALE



Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.